

liberté pour baze de la forme de son Gouvernement; mais même elle l'a fortifiée par les Traités & Garanties contractées avec les Puissances voisines. La Noblesse Polonoise a sacrifié, depuis son origine jusqu'à présent, sa vie & ses biens pour la conservation de cette liberté, & les Histoires anciennes & modernes témoignent que pour conserver le *Liberum veto*, il y a eu plus de Diettes rompuës, qu'il n'y en a eu de conduites à une heureuse fin. Les voisins mêmes ont témoigné leur attention à maintenir la République dans ce système & la Noblesse dans cet éclat; & à la moindre aparence de danger, ils sont venus à son secours, comme l'Histoire en fournit plusieurs exemples.

Dans les derniers tems du Regne d'Auguste II. les choses allèrent si loin, que pour conserver le *Liberum veto*, quelques-unes des principales Familles, qui pour parvenir à leurs vûës particulières, ont coûtume de faire agir la petite Noblesse, se sont exposées plus que d'ordinaire, sur-tout lorsqu'il s'est agi de conferer les Charges vacantes de Chancelier de la Couronne & des grands Généraux; & ils ont produit des Constitutions, suivant lesquelles, le Roi ne pouvoit les conferer, sans le concours de la République *in plenis Comitibus*. Comme on s'imaginait que les persuasions de quelques personnes, qui étoient dans un grand crédit auprès de Sa Majesté l'auroit déterminée à conferer ces grandes Charges, dans la Diette extraordinaire du mois d'Octobre 1732., sans communiquer auparavant les intentions aux compétiteurs, il y eut des mouvemens extraordinaires, tant entre les Sénateurs qu'entre les Nonces, qui allèrent si loin, qu'avant de consentir à la convocation d'une nouvelle Diette extraordinaire pour le mois de Janvier de la présente année, afin de terminer cette difficile affaire, quel-